

PROCÈS-VERBAL de la 12^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, tenue le 14 avril 2025 à 18 h 30, à la Salle Desjardins de La Sarre.

Membres du conseil d'administration présents :

Marc Paré, président
Isabelle Métivier, vice-présidente
Gaétan Pelletier, secrétaire
Cassiopée Bois
Lise Deschaînes
Claude Gagnon
François-Michel Gagnon
Patrick Girouard
Fernand Major

Absences :

Véronique Dion
Élisabeth Tardif

Nombre de membres présents :

131 membres

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

L'assemblée est officiellement ouverte à 18 h 36 Le président souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

M. Marc Paré, président du conseil d'administration, agit comme président d'assemblée. Il est accompagné à l'animation par M^{me} Linda Dubé, directrice générale de la Caisse.

M^{me} Isabelle Métivier, vice-présidente du conseil d'administration, qui agira plus tard comme présidente d'élection, le président étant lui-même candidat.

M. Gaétan Pelletier, secrétaire du conseil d'administration, agit comme secrétaire d'assemblée.

Et M^{me} Lise Deschaînes, présidente du comité de mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures.

Le président salue la présence des administrateurs honoraires : M. Lucien Bégin, M^{me} Évelyne Brochu, M. Marcel Cardinal, M. Guy Fortin, M. Jean-Paul Gagnon et M. Léonard Robitaille, à titre posthume.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation du message de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président débute par quelques informations utiles et précise les règles de fonctionnement à respecter. Le rapport financier est en ligne sur le site Internet de la Caisse depuis le 25 mars dernier.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées afin d'assurer le respect du processus de votation. Le président recommande M^{mes} Nathalie Dickey et Janick Bernier-Fontaine, gestionnaires, puisqu'elles ont déjà été familiarisés avec notre processus de votation.

Compte tenu de cette information, le président demande qu'une personne propose et qu'une personne appuie la recommandation. Par la suite, le vote est tenu.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer M^{mes} Nathalie Dickey et Janick Bernier-Fontaine à titre de personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président invite le secrétaire d'assemblée à faire la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 *Mot de bienvenue*
 - 1.2 *Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins*
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 *Règles pour participer à l'AGA*
 - 2.2 *Nomination des personnes scrutatrices*
 - 2.3 *Adoption de l'ordre du jour*
 - 2.4 *Adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 avril 2024*
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 *Rapport du conseil d'administration*
 - 3.2 *Rapport sur la surveillance des règles déontologiques*
 - 3.3 *Rapport financier*
 - 3.4 *Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu*
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 *Adoption d'une résolution spéciale – adoption d'une modification au règlement intérieur de la caisse et du règlement intérieur de rotation*
 - 5.2 *Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – VOTE EN DIFFÉRÉ*
 - 5.3 *Élection des membres du conseil d'administration*
 - 5.3.1 *Nomination des officiers pour la période d'élection*
 - 5.3.2 *Rapport du comité de mise en candidature*
 - 5.3.3 *Présentation des personnes candidates*
 - 5.3.4 *Élection par acclamation*
 - 5.4 *Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats*
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande qu'une personne propose et qu'une personne appuie l'adoption de l'ordre du jour. Par la suite, le vote est tenu.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 avril 2024

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 15 avril 2024 a été déposé sur le site Internet de la Caisse, en même temps que l'avis de convocation. Compte tenu de cette information, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Le président demande qu'une personne propose et qu'une personne appuie l'adoption du procès-verbal. Par la suite, le vote est tenu.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente le rapport du conseil d'administration ainsi que les membres du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, aucune dérogation concernant les dépôts acceptés et les prêts consentis par la Caisse aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse et un contrat de fourniture de biens ou de services a été octroyé à des personnes visées par le Code, dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Le président invite la directrice générale, M^{me} Linda Dubé, à présenter les faits saillants du rapport annuel de la Caisse.

Présentation de la capsule vidéo des résultats financiers 2024. Puis, la directrice générale présente son rapport. Par la suite, elle demande aux membres s'ils ont des questions en lien avec le rapport financier.

Aucune question de la part des membres.

Afin de nous parler des retombées de nos collaborations dans le milieu, le président invite M. Sylvain Trudel, président de La Mobilisation de La Grande Séduction Abitibi-Ouest ainsi que M. Tommy Collard, président de La Grande Séduction-Éducation à monter sur scène.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

Par la suite, il y a présentation de la capsule vidéo sur le bilan de l'engagement dans le milieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président annonce que les membres peuvent, à ce moment, poser des questions ou émettre des commentaires.

Un membre désire remercier Desjardins, qui soutient depuis plusieurs années l'organisme à but non lucratif dont elle est la présidente. Elle nomme les membres du conseil d'administration et réitère que l'aide du Fonds d'aide au développement du milieu est appréciée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption d'une résolution spéciale – adoption d'une modification au règlement intérieur de la caisse et du règlement intérieur de rotation

Le président mentionne l'analyse effectuée au sujet de la composition du conseil afin d'en améliorer la gestion et l'efficacité. En vue d'une saine gouvernance du conseil d'administration, celui-ci recommande de diminuer de douze (12) à dix (10) le nombre de membres au conseil d'administration de la Caisse. Il présente les modifications proposées.

**RÉSOLUTION SPÉCIALE MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE
Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest**

**OBJET : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET AU RÈGLEMENT DE
ROTATION**

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de douze (12) à dix (10);

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QUE les postes à abolir sont un poste échéant au 31 décembre 2024 (AGA 2025) et un poste vacant échéant au 31 décembre 2025 (AGA 2026);

ATTENDU QUE l'adoption de cette modification entraîne la nécessité de modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* pour qu'il tienne compte de ces changements.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, par la présente résolution spéciale, les modifications suivantes au *Règlement intérieur de la caisse* :

- que l'article 8.1 soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à dix (10), les deux (2) postes abolis étant un poste échéant au 31 décembre 2024 (AGA 2025) et un poste vacant échéant au 31 décembre 2025 (AGA 2026).
- De modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* comme suit:

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	AGA 2025	AGA 2026	AGA 2027
Nombre d'administrateurs	3	3	4

Le premier cycle débute au 1^{er} janvier de l'année financière 2025 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entrera en vigueur, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2025.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président introduit la capsule vidéo « La ristourne ». Par la suite, il mentionne que le vote aura lieu après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse, ou sur demande.

La directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration sur le partage des excédents :

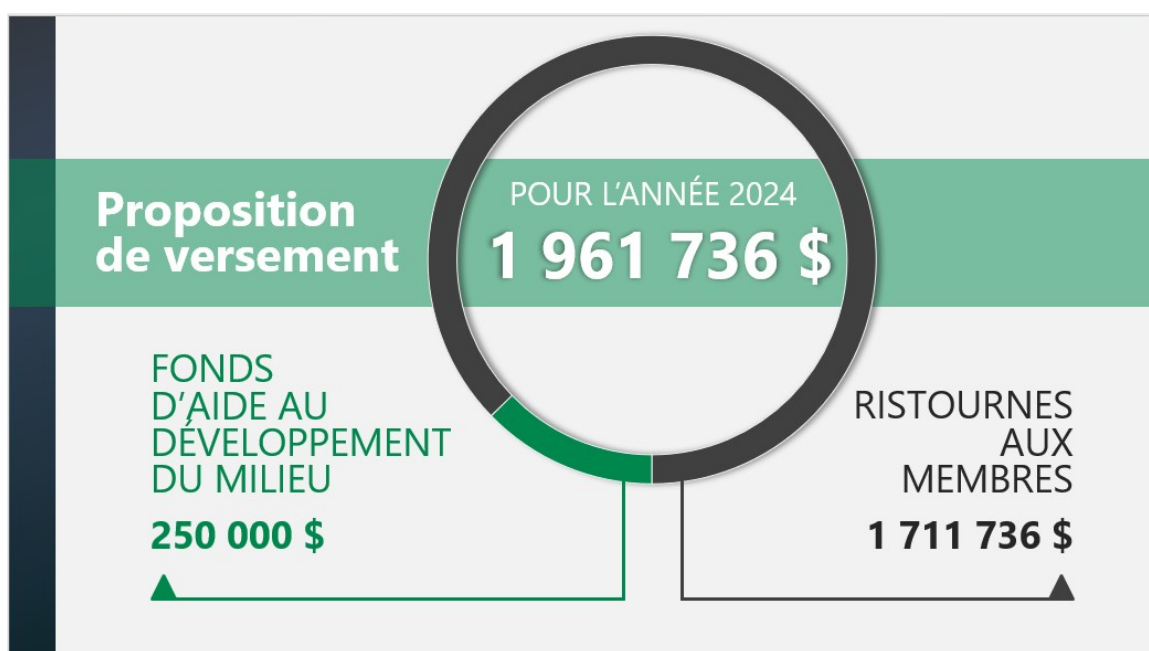
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		10 699
Virements réglementaires et autres ajustements		(2 565)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 260)	
• Autres éléments du résultat	478	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	219	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)	
Solde des excédents à répartir		8 134
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 504)
• Ristourne	(1 712)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	458	
• Affectation au FADM	(250)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(6 631)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

La directrice générale présente ensuite la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir :



Par la suite, la directrice générale explique en détail comment sera réparti le montant de ristournes individuelles :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		168
Épargne et placements	0,54 \$	215
Fonds		79
Prêts et marges de crédit		358
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	338
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	133
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	373
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	49
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 712

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande qu'une personne propose et qu'une personne appuie la recommandation.

Par la suite, le président rappelle que cette proposition sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Des précisions seront données plus tard sur la façon de voter.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Marc Paré, président, étant une personne candidate, la vice-présidente, M^{me} Isabelle Métivier, agira comme présidente d'élection, tel que le prévoit le *règlement intérieur de la Caisse*.

M. Gaétan Pelletier agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite M^{me} Lise Deschaînes, présidente du comité de mise en candidature, à présenter le rapport du comité.

Elle rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier 2025. Pour cette année, 3 postes sont à combler et la Caisse a reçu 2 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*. Elle présente les critères recherchés par le conseil d'administration. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site de la Caisse.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection invite les 2 personnes candidates à monter sur scène et à se présenter par une courte présentation orale :

M. Fernand Major

M. Marc Paré

5.3.4 Élection par acclamation

La présidente d'élection mentionne que le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre total de postes à combler, elle déclare élus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

M. Fernand Major

M. Marc Paré

Le poste non comblé pourra l'être en cours d'année par le conseil d'administration, tel que prévu au *règlement intérieur de la caisse*.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président précise aux membres la façon d'exercer leur vote en différé, dès la fin de la présentation et au cours des quatre (4) prochains jours (jusqu'au 18 avril 2025 à 23 h 59) sur la proposition de partage des excédents et la ristourne.

Le président ajoute que les résultats des votes demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et sera disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Il explique la procédure dans un tel cas.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres de leur présence, puis la directrice générale et son personnel pour le support professionnel qu'ils accordent aux membres du conseil d'administration.

Il remercie également les employés de la grande famille Desjardins, pour leur engagement au quotidien et il félicite les membres du conseil d'administration réélus.

Enfin, il invite les membres à compléter le document de consultation qui sera récupéré à la sortie de la salle, où un cocktail et un léger goûter seront servis. Des bornes de votation sont disponibles pour procéder au vote.

Dévoilement par le président du nom des 15 membres qui reçoivent un prix de présence de 100 \$.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSULTATS :

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

96,61 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée :

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

Président

Secrétaire